SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1330002: tabac a fumer, a macher et a priser

En vigueur au 15/09/2022 (Dernière actualisation de la page 06/07/2023)

Le barème de cette (sous-)commission paritaire n'est plus mise à jour à partir du 01/09/2022. La base de données salaires minimums ne suit plus cette (sous-)commission paritaire. L'historique reste néanmoins disponible.

Les CCT qui s'appliquent resteront disponibles via l'application Recherche CCT.